
Procès-verbal de la trente-septième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 18 novembre 2020 par visioconférence (application Zoom).

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Bergeron | <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn | <input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Bouchard |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard | <input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté | <input checked="" type="checkbox"/> M. Gilbert Courtois |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé | <input type="checkbox"/> Mme Ève-Reine Gagné |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-François Gimaël | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil | <input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Frédérick Guimond | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Julie Labbé | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Patrice Perron | <input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard | <input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault |

Invitées :

Mme Vanessa Boivin, directrice adjointe - Communications et affaires publiques
Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance publique d'information annuelle
 - 3.1 Présentation des faits saillants du Rapport annuel de gestion 2019-2020
 - 3.2 Présentation des résultats financiers 2019-2020
 - 3.3 Présentation des faits saillants du Rapport annuel des plaintes et rapport trimestriel 2019-2020
4. Séance ordinaire
5. Adoption des procès-verbaux
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Information de la présidente-directrice générale
8. Information de la présidente du conseil d'administration
9. Affaires du conseil d'administration (C. A.)
 - 9.1 Rapport des présidents des comités du C. A.
 - 9.1.1 Comité de vérification et des ressources humaines – Suivi et nomination
 - 9.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 9.1.3 Comité de révision
 - 9.1.4 Comité de vigilance et de la qualité
 - 9.2 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
10. Présentation
 - 10.1 État de situation de la formation des préposés aux bénéficiaires
 - 10.2 Rapport annuel - Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
11. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
 - 11.1 Adoption du rapport trimestriel AS-617 à la période 6
 - 11.2 Déclaration excédentaire d'une parcelle de terrain (RAC Delage)
 - 11.3 Maison Le Chêne, servitude de passage et stationnement
 - 11.4 Déclaration excédentaire et vente parcelle du terrain situé au 1000, rue Docteur-Desgagné
12. Agenda de consentement et dossiers demandant une prise de décision
 - 12.1 Adoption de la Politique d'allaitement maternel
 - 12.2 Adoption du bilan 2019-2020 et du Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2020-2023
 - 12.3 Demandes de statut de résident
 - 12.4 Octroi de privilèges en recherche
 - 12.5 Octroi de contrat de sage-femme à temps partiel occasionnel

- 12.6 Demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes
- 12.7 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

- 13. Divers
- 14. Correspondance
- 15. Prochaine séance ordinaire
- 16. Période de questions du public
- 17. Huis clos
 - 17.1 Évaluation de la rencontre
- 18. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Compte tenu des mesures préventives en place en lien avec la COVID-19, la séance publique se tient en visioconférence à l'aide de l'application Zoom et est diffusée en direct sur le site Internet de l'établissement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu par la présidente.

3. Séance publique annuelle d'information

3.1 Présentation des faits saillants du Rapport annuel de gestion 2019-2020

Mme Amélie Gourde, agente d'information et coordonnatrice de la production du rapport, présente les principaux faits saillants du rapport annuel de gestion 2019-2020.

- Mise en place d'un nouveau service en obstétrique : les échographies cardiaques fœtales sont maintenant disponibles pour les futures mères de la région.
- Annonce de l'ouverture de la Maison Gilles-Carle de Chicoutimi : Ce projet permettra d'aménager de 9 à 13 chambres pour offrir du répit aux proches aidants.
- Modernisation des unités du bloc opératoire de l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini afin de rendre les unités du bloc opératoire plus fonctionnelles et d'améliorer la logistique.
- Ajout d'un nouvel appareil d'imagerie par résonance magnétique pour mieux répondre aux besoins de la région.
- Info-Social au service de la population depuis 20 ans : Ce sont plus de 20 000 appels qui sont répondus par la centrale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En moyenne, 55 personnes sont aidées et outillées chaque jour.
- Petites séductions pour les futurs préposés aux bénéficiaires : Tournée effectuée par le CIUSSS et les commissions scolaires afin de démarrer des cohortes de formation d'assistance à la personne en établissement et à domicile.
- Projet Aire ouverte : Le projet permettra d'offrir aux jeunes de 12 à 25 ans du réseau local de services de Jonquière des services dans un contexte sécurisant en facilitant l'accessibilité aux services de première ligne en santé globale.
- Dépôt du mémoire à la commission Laurent qui est le fruit d'un travail de consultation et de réflexion globale avec les équipes en jeunesse où sont proposées des pistes d'amélioration concrètes aux différents constats observés.
- COVID-19 : Mobilisation régionale et mise en place de mesures afin de limiter la propagation de la COVID-19 au sein de notre population.

- Mission universitaire :
 - Programme de formation médicale à Saguenay : Graduation de la 10^e cohorte. Depuis la création du programme, 276 médecins ont été diplômés, dont 123 sont en exercices et 45 d'entre eux le font dans la région.
 - GMF-U d'Alma et Chicoutimi : L'objectif premier au GMF-U d'Alma a été de stabiliser les équipes à travers les différents défis rencontrés. Le télétravail aura été un défi organisationnel important, et a permis à l'équipe soignante d'optimiser ses méthodes de références des patients.
 - Programme de soutien au développement de la mission universitaire : Ce programme qui vise à soutenir financièrement, grâce à la Fondation de ma vie, des initiatives qui contribuent au développement de l'enseignement et de la recherche.
 - Gestion des stages : Le CIUSSS reçoit annuellement quelque 4000 stagiaires à travers 40 programmes.
 - Plan stratégique de la Direction de la recherche 2017-2020 : Suivi du plan d'action visant à opérationnaliser le plan stratégique et guider l'ensemble de ces réalisations.
- Le CIUSSS dans les médias : En 2019-2020, le Service des communications et des affaires gouvernementales a répondu à plus de 817 demandes en provenance de journalistes, animateurs et chercheurs. Ce sont plus de 57 porte-paroles différents qui ont accordé plus de 250 entrevues à des représentants des médias. Une soixantaine d'actions ont été initiées pour faire connaître les services et faire rayonner les projets et les bons coups du CIUSSS. Une trentaine de communiqués de presse ont été publiés.
- Information et consultation de la population afin d'optimiser la diversité des points de vue et commentaires sur les processus, les projets et la vision.
 - Participation des usagers : réalisation de sondages, focus group avec des usagers, gamba expérience-patient, etc.
 - Collaboration patients-partenaires : Plus de 40 patients-partenaires ont été impliqués au sein de l'établissement comme parties prenantes des améliorations à mettre en place. Par exemple : adaptation de l'offre alimentaire, projet d'intégration sociale, comité qualité en hémodialyse, etc.
- Bilan de l'Entente de gestion et d'imputabilité : 59% des indicateurs sont atteints à 90% ou plus, et ceux qui ne le sont pas sont suivis étroitement par les directions concernées.
- Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) : En 2019-2020, 204 organismes communautaires ont reçu un soutien financier de ce type, totalisant 25 212 912 \$. Ce total inclut le montant de 2 324 200 \$ accordé par le MSSS afin de rehausser le financement à la mission globale.

Le Rapport annuel de gestion 2019-2020 est rendu public à la suite de son dépôt à l'Assemblée nationale et est disponible au www.santesaglac.gouv.qc.ca.

3.2 Résultats financiers 2019-2020

Mme Julie Potvin, directrice des ressources financières, fait état du rapport financier pour l'année 2019-2020. Il mentionne que l'établissement a terminé son exercice financier avec un déficit global de 1 311 638 \$, qui est composé d'un résultat en surplus de 35 987 \$ pour le fonds d'exploitation et un déficit de 1 347 625 \$ pour le fonds d'immobilisation. Le déficit cumulé 2019-2020 devra être considéré dans l'atteinte de l'équilibre budgétaire de la prochaine année.

Par la suite, elle présente l'utilisation des ressources budgétaires et financières par programmes, et fait part des observations émises par l'auditeur indépendant concernant le suivi des réserves.

3.3 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et sur l'amélioration de la qualité des services 2019-2020

Mme Julie Bouchard, commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPOQS), fait un résumé du rapport annuel 2019-2020, qui se termine avec 1731 dossiers reçus et 1773 dossiers traités, comparativement à 1809 dossiers reçus et 1822 dossiers traités l'an dernier, ce qui représente une légère diminution d'activité globale. La performance de l'équipe du commissariat et des médecins examinateurs est tout aussi présente cette année, et elle l'est en grande partie grâce à une bonne collaboration avec le personnel, les gestionnaires et les membres de la direction du CIUSSS.

Au niveau du délai moyen pour le traitement d'un dossier de plainte, ce dernier se situe à 38 jours, comparativement à 47 jours en 2017-2018.

Ainsi, la population et les usagers du CIUSSS, en formulant leur insatisfaction auprès du Commissariat aux plaintes et à la qualité des services, ont contribué à l'amélioration de la qualité des soins et des services en favorisant l'application de 445 mesures correctives permettant de prévenir la récurrence d'écart entre la qualité attendue et la qualité des services rendus.

Plus précisément, Mme Bouchard présente les principaux faits saillants du Commissariat aux plaintes et à la qualité des services, des médecins examinateurs et du comité de révision.

Commissaire aux plaintes et à la qualité des services	<ul style="list-style-type: none"> • 606 plaintes reçues • 633 plaintes conclues • 38 jours délai moyen de traitement de plainte • 60 dossiers transmis au 2^e palier au Protecteur du citoyen • 220 interventions débutées • 215 interventions conclues • 445 mesures correctives • 1 plainte maltraitance • 17 dossiers interventions maltraitance • 114 signalements reçus des intervenants maltraitance • 572 assistances • 68 consultations
Médecin examinateur	<ul style="list-style-type: none"> • 134 plaintes reçues • 154 plaintes conclues • 69 jours délai moyen de traitement des plaintes médicales • 20 mesures d'amélioration • 13 dossiers transmis au 2^e palier au comité de révision • 4 dossiers transmis au comité de discipline du CMPD
Comité de révision	<ul style="list-style-type: none"> • 13 demandes de révision reçues • 10 demandes de révision conclues • 1 demande de complément d'examen • 2 désistements • 150 jours délai moyen de traitement des demandes de révision

Le nouvel organigramme du commissariat a été actualisé lors de la dernière année. L'émergence de pôles stratégiques a permis d'assurer une cohérence entre les différentes missions et une représentativité territoriale.

La présidente du conseil d'administration remercie Mme Bouchard pour sa présentation ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré au traitement des insatisfactions des usagers, au règlement harmonieux des plaintes et à la mise en place de plusieurs mesures d'amélioration qui contribueront à améliorer les soins et les services disponibles à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

3.4 Période de questions du public

Le public est invité à faire parvenir ses questions par courriel. Une réponse écrite leur sera acheminé dans les meilleurs délais.

4. Séance ordinaire

La présidente constate à nouveau le quorum et déclare la réunion ouverte à 16 h 40.

5. Adoption des procès-verbaux

Les procès-verbaux des 23 septembre 2020, 15 octobre 2020 et 10 novembre sont adoptés tels que présentés.

6. Affaires découlant des procès-verbaux

M. Gilles Simard, membre désigné par le Comité de usagers du centre intégré (CUCI), transmet ses remerciements à la présidente-directrice générale, de la part de tous les usagers recevant des services en hémodialyse, à la suite des démarches effectuées pour améliorer l'accès à ce département et ainsi répondre aux besoins de cette clientèle.

7. Information de la présidente-directrice générale

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, transmet ses salutations au public. Elle fait un retour sur la situation épidémiologie régionale, qui se porte à 167 nouveaux cas positifs, 36 hospitalisations régulières, 10 hospitalisations aux soins intensifs et 97 éclosions actives. Elle a le regret d'annoncer un nouveau décès en lien avec la COVID-19, portant le total à 82 décès depuis le début de la pandémie. Elle offre ses plus sincères condoléances à la famille et à leurs proches.

Elle informe que l'établissement effectuera les premiers tests de gargarisme. Ce sont 100 patients qui seront dépistés de cette façon, en plus d'être dépistés de façon traditionnelle afin de s'assurer de l'efficacité de la technique. L'équipe des laboratoires travaille à l'approche de déploiement de cette technique de dépistage.

Par la suite, elle mentionne que depuis le 15 novembre, une clinique de dépistage est ouverte au Calypso à Jonquière et remercie l'ensemble des équipes qui a travaillé à la mise en place de cette clinique. La clientèle pourra dorénavant y être accueillie, sur rendez-vous, 7 jours sur 7 de 8 h à 16 h. Grâce à l'ouverture de cette clinique, ainsi qu'à certains correctifs apportés à la clinique désignée de dépistage de la Zone portuaire de Chicoutimi, notre capacité quotidienne de dépistage est passée de 1500 à 2000. De plus, la clinique désignée de dépistage d'Alma accueillera dorénavant la clientèle au 770, rue Gauthier Ouest à Alma. Cette nouvelle localisation permettra d'offrir des services dans un espace plus grand et mieux adapté aux besoins de la population.

Par ailleurs, elle souligne la visite de M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, le 9 novembre dernier, afin de sensibiliser la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur l'importance du respect des consignes sanitaires de santé publique.

Mme Labbé poursuit avec les investissements importants de 100 millions qui ont annoncés par le gouvernement afin d'améliorer l'offre de soins et de services psychosociaux et en santé mentale au Québec. La région bénéficie d'une table pour la santé psychologique autant pour les employés que pour la population et on verra se décliner ses investissements pour la région très bientôt. Il y aura beaucoup d'activités pour faire face à l'augmentation de l'anxiété chez les jeunes.

Pour terminer, elle rappelle l'importance des enfants en cette période difficile et le grand besoin de familles d'accueil sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

8. Information de la présidente

La présidente du conseil d'administration souligne la participation active des membres du conseil d'administration et les remercie pour leur engagement et leur précieuse collaboration en cette période de la pandémie. Elle transmet également toute sa gratitude à l'ensemble du personnel, des bénévoles, des médecins, des professionnels, des syndicats, des gestionnaires et des directeurs pour leur professionnalisme et leur bienveillance dont ils ont fait preuve dans la dernière année afin d'assurer les meilleurs soins et services possible à la population.

9. Affaires du conseil d'administration

9.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration

9.1.1 Comité de vérification et de ressources humaines (CVRH)

M. Dominique Blackburn, président du comité, fait le suivi des principaux sujets traités lors la dernière rencontre du 9 novembre dernier.

Volet ressources humaines

- Présentation du Projet de Rehaussement des postes de la catégorie 1 (infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes, etc.) par la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridique. Les objectifs fixés d'optimiser nos ressources à l'interne et dans un deuxième temps de revoir les postes à combler à la hausse avant de recruter furent un succès. Plus de 200 nouveaux postes ont été créés. M. Blackburn souligne l'excellente collaboration du syndicat qui a contribué à la réussite de ce projet.

Volet des ressources financières

- Présentation des données financières à la période 6 se terminant le 12 septembre 2020. Une croissance des dépenses est anticipée du fait que nous sommes en zone rouge. Ce dossier est suivi de très près par l'équipe des finances.
- Présentation du rapport AS-617 à la période 6.

Direction de la logistique et des services techniques

Afin de régulariser certains dossiers, les 3 points ci-dessous ont été discutés par la Direction de la logistique et des services techniques. Ces sujets font l'objet d'une recommandation au conseil d'administration.

- Déclaration excédentaire, parcelle terrain RAC Delage (point 11.2)
- Maison des soins palliatifs du Saguenay, servitude de passage et stationnement (point 11.3)
- Déclaration excédentaire et vente parcelle du terrain situé au 1000, rue Docteur-Desgagné (point 11.4)

9.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)

Étant donné la vacance au niveau de la présidence de ce comité, M. Martin Côté, a été désigné à titre d'animateur du comité. Ce dernier fait le résumé des sujets discutés le 3 novembre dernier. Cette rencontre a porté principalement sur le rôle des administrateurs dans le contexte de la pandémie. Le comité recommande que des rencontres d'une heure soient planifiées aux deux semaines afin de présenter la situation épidémiologique de la région et échanger avec la présidente-directrice générale. Ces rencontres serviront également à entériner certains sujets qui ne peuvent attendre à la prochaine séance publique et faire le suivi des comités du conseil d'administration, au besoin. De courtes présentations pourront être présentées concernant les stratégies mises de l'avant pour faire face à la pandémie.

Par la suite, les administrateurs procèdent à la nomination d'un membre du comité.

Résolution # CA-37-2020-2142

CONSIDÉRANT le poste vacant de membre indépendant au sein du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que le comité doit être composé d'un minimum de cinq membres, dont une majorité de membres indépendants;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Frédérick Guimond à siéger au comité de gouvernance et d'éthique.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Frédérick Guimond à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ce, jusqu'au renouvellement des membres du comité.

9.1.3 Comité de vigilance et de la qualité

Le comité n'a tenu aucune rencontre depuis la séance publique du 23 septembre 2020. La prochaine rencontre se tiendra le 10 décembre 2020.

9.1.4 Comité de révision

Mme Alberte Déry, présidente du comité, informe que le comité a reçu une nouvelle demande de révision depuis la dernière rencontre; sept dossiers sont actuellement en attente, dont trois qui seront traités au cours du mois de novembre et deux en décembre.

9.2 Comité consultatif de Maria-Chapdelaine

Aucune rencontre du comité de s'est tenue depuis la depuis la séance publique du 23 septembre 2020.

10. Présentation

10.1 État de situation de la formation des préposés aux bénéficiaires

M. Alexandre Boivin, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) ainsi que Mmes Nathalie Morin, conseillère-cadre, Planification de la main-d'œuvre (PMO) et relations avec les partenaires externes à la DRHDO, et Chantale Boivin, directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées, sont invités à présenter l'état de situation du Programme de bourses

pour l'attestation d'études professionnelles (AEP) en soutien aux soins d'assistance en établissement de santé, mis sur pied par le MSSS en juin 2020.

Cette formation permet aux candidats de bénéficier d'une bourse d'études à titre de soutien financier pendant qu'ils participent au programme de formation en alternance travail-études d'une durée de 375 heures et d'acquérir les compétences de base pour effectuer des tâches auprès des usagers des établissements de santé et de services sociaux, principalement dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Le programme de bourses vise à :

- Soutenir les établissements de santé et de services sociaux du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) pour améliorer l'attraction, la rétention et la disponibilité de main-d'œuvre au niveau des préposés aux bénéficiaires;
- Soutenir financièrement les candidats sélectionnés pendant leur formation.

Au niveau des bourses attribuées, les candidats retenus reçoivent une bourse d'études pour effectuer l'AEP de 375 heures, équivalant à un montant de 9 210 \$.

À ce jour, le bilan des cohortes formées en juin est le suivant :

Nombre de bourses octroyées par le MSSS en juin 2020	238
Nombre de candidats sélectionnés	251
Nombre de candidats dédiés pour le Centre d'hébergement Saint-François	4
Nombre de désistements avant le début de la formation	29
Nombre d'étudiants ayant débuté la formation	222
Nombre d'abandons en cours de formation	16
Nombre d'échecs	10
Nombre d'étudiants qui ont débuté en emploi	192
Nombre d'employés qui ont abandonné depuis le début en emploi en septembre	1
% de réussite	86 %

À la suite de leur embauche à l'automne, ce sont 192 PAB, dont 125 au Saguenay et 65 au Lac-Saint-Jean, qui sont venus prêter main-forte dans l'ensemble des CHSLD de la région.

À l'automne 2020, le MSSS a accordé à notre établissement 115 nouvelles bourses pour les cohortes de formation prévues en septembre 2020. Cette formation s'adressait :

- Aux employés actuels du CIUSSS
- Aux candidats qui étaient sur la liste d'attente lors des cohortes de juin 2020
- Les candidats qui étaient déjà dans nos banques de candidatures

Suivant les nombreux appels d'intérêts internes et les appels individualisés réalisés dans nos stratégies d'attraction, très peu d'employés se sont montrés intéressés par le programme. Malgré tous les efforts de sollicitation auprès des candidats potentiels, nous avons réussi à démarrer deux cohortes supplémentaires à celles de juin, mais n'avons malheureusement pas été en mesure d'octroyer les 115 bourses disponibles.

À ce jour, le bilan des cohortes formées en septembre est le suivant :

Nombre de bourses octroyées par le MSSS en septembre 2020	115
Nombre de candidats sélectionnés	55
Nombre d'étudiants ayant débuté la formation	32
Nombre d'étudiants total toujours en formation	30

En mai 2020, 147 aides PAB ont été formés afin de soutenir les PAB en CHSLD dans le cadre de leurs fonctions. De ce nombre, 57 sont actuellement en processus de reconnaissance des acquis auprès des centres de formation professionnelle de la région afin de se qualifier pour œuvrer à titre de PAB d'ici le 31 mars 2021.

Pour terminer, Mme Chantale Boivin remercie l'ensemble des équipes de la DRHCAJ et de la direction SAPA, ayant contribué à la réussite de ce programme, et ce, avec l'excellente collaboration du syndicat.

10.2 Rapport annuel - Comité des usagers du Centre intégré (CUCI)

Mme Doris Gagnon, présidente du CUCI, relate les faits saillants du rapport annuel 2019-2020. Ce sont 162 bénévoles qui donnent généreusement de leur temps pour veiller au respect de droits des usagers et des résidents ainsi qu'à l'amélioration de leur qualité de vie, appuyés par 9 personnes-ressources tout autant dévouées à la réalisation de ces objectifs.

À la lumière de ce rapport, il est démontré que le CUCI, en tant qu'instance régionale, a été très actif auprès des différents partenaires. Les projets réalisés ainsi que ceux en cours, notamment celui du premier colloque du CUCI, démontrent que le CUCI assume les rôles et les responsabilités qui lui sont dévolus, tant sur le plan de la représentation, de la coordination que de l'harmonisation.

Par ailleurs, le travail de collaboration avec le CIUSSS a permis de bien représenter l'ensemble des usagers et des résidents de la région, par le biais des comités des usagers et des comités de résidents.

Dans l'objectif de renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations, des actions communes ont été faites par l'ensemble des comités des usagers et des comités de résidents (dépliant commun, page Facebook, site Web sur les droits, écrans dynamiques, etc.).

Le CUCI a également travaillé à promouvoir l'amélioration de la qualité des services en participant au Forum sur la protection de la jeunesse et par sa page Facebook.

De plus, le sondage sur le soutien à domicile, dont les résultats ont été connus à la mi-juin 2019, a contribué à évaluer le degré de satisfaction des comités des usagers du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'égard des services obtenus.

Pour ce qui est de l'accompagnement, le CUCI ayant à cœur la clientèle vulnérable a fait de l'un de ses enjeux la réparation des fauteuils roulants. En terminant, le CUCI souhaite que le précieux lien de collaboration qui s'est établi entre lui et le CIUSSS se poursuive pour le bien commun des usagers et la réalisation d'un objectif commun : l'amélioration de la qualité des services.

Par la suite, Mme Gagnon présente les enjeux prioritaires de la prochaine année en lien des problématiques vécues par des usagers.

Enjeu prioritaire 1 : L'accompagnement de l'utilisateur lors des plans d'intervention

Le CUCI recommande que :

- l'enjeu prioritaire sur l'accompagnement de l'utilisateur lors des plans d'intervention soit reconduit;
- l'utilisateur puisse, à sa demande, être accompagné par un professionnel d'un organisme désigné dans son parcours de soins ou lors d'une rencontre liée à un PII ou à un PSI;

- le CIUSSS s'assure que, parmi ses organismes communautaires, il y ait des professionnels pouvant agir à titre d'accompagnateur dans le parcours de soins de l'usager, lorsque ce dernier en fait la demande.

Enjeu prioritaire 2 : La perte de vêtements en CHSLD

Le CUCI recommande que :

- le CIUSSS poursuivre le travail amorcé au cours de l'année 2019-2020;
- le CIUSSS établisse des méthodes efficaces de travail afin d'éviter la perte de vêtements de la buanderie vers les CHSLD;
- le CIUSSS s'assure de la qualité de l'étiquetage des vêtements avec les noms, l'installation et le numéro de chambre du résident;
- la distribution des vêtements à l'intérieur même du CHSLD suive un processus rigoureux afin d'éviter toute perte d'une chambre à l'autre.

Par ailleurs, Mme Gagnon mentionne que les comités des usagers souhaitent recevoir les rapports de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services par réseau local de services (RLS) afin de connaître la situation du territoire qu'ils représentent. À cet égard, la présidente-directrice générale s'engage à trouver des solutions afin d'accélérer le processus demandé.

Pour terminer, Mme Gagnon remercie tous les bénévoles faisant partie de son équipe pour leur dévouement. Ces personnes, en plus de consacrer de nombreuses heures à leurs comités respectifs, travaillent à l'amélioration de la qualité des services de l'ensemble de la région.

11. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

11.1 Adoption du rapport trimestriel AS-617 à la période 6

Mme Julie Potvin, directrice des ressources financières, présente ce point.

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001), un établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier, et ne doit pas engager de déficit en fin d'année.

Ainsi, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) demande aux établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux dans sa circulaire 2020-004 (03.01.61.04) de les informer périodiquement des modalités au cours de l'exercice financier 2020-2021.

Dans ce contexte, l'établissement doit transmettre au MSSS, conformément au calendrier établi de la circulaire, le rapport trimestriel AS-617 reflétant la situation financière à la période 6.

Résolution # CA-37-2020-2428

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

CONSIDÉRANT que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente directrice générale à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification et des ressources humaines propose l'adoption du rapport trimestriel AS-617 à la période 6 se terminant le 12 septembre 2020.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'adopter le rapport trimestriel de la période 6 (2020-2021) du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de (334 670) \$.
2. D'autoriser la présidente du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

11.2 Déclaration excédentaire d'une parcelle de terrain (RAC Delage)

M. Michel Maltais, directeur de la logistique et des services techniques (DLST), mentionne que lors de l'acquisition de sa résidence, en juillet 2019, le nouveau propriétaire du 156, rue Saint-Denis à Saguenay (secteur Chicoutimi Nord) a constaté que la partie arrière de la remise ainsi que le hangar à bois empiétaient sur le lot voisin, soit sur la propriété du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, installation « RAC Delage ».

Afin de régulariser la situation, le propriétaire a effectué des démarches auprès de la DLST pour acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 199,57 m², soit 16,37 mètres de largeur (correspondant à la largeur de son terrain) et de 12,19 mètres de profondeur. Le terrain convoité est boisé, au pied d'un talus à proximité de la voie d'accès de l'installation. La valeur marchande de cette parcelle de terrain est estimée à ± 15 000\$.

L'installation « RAC Delage » est un immeuble de trois étages d'une superficie de 2 426 m², situé au sommet d'une colline (15 mètres de dénivelé avec la rue) et au centre d'un terrain dont la superficie totale est de 39 587m².

Aucun agrandissement n'est planifié à moyen et long terme pour cette installation propriété réseau. De plus, la topographie du terrain et l'emplacement de l'immeuble limitent les scénarios et confirment l'improbabilité d'agrandissement vers la rue Saint-Denis. Qui plus est, même si tout agrandissement de l'immeuble demandait une reconfiguration de la voie d'accès au site, ce dernier est suffisamment grand pour permettre une reconfiguration de la voirie d'accès sans avoir besoin du terrain convoité.

Conformément à la Loi de la santé et des services sociaux, une résolution du conseil d'administration est obligatoire pour déclarer un immeuble excédentaire et ainsi pouvoir amorcer les démarches pour sa vente.

Résolution # CA-37-2020-2429

CONSIDÉRANT que le terrain convoité, situé derrière le 156, rue Saint-Denis à Saguenay, arrondissement de Chicoutimi, n'est pas requis par le CIUSSS pour les 5 prochaines années et que sa disposition ne nuira pas à tout développement immobilier de l'immeuble « RAC Delage », propriété du CIUSSS;

CONSIDÉRANT que le prix de vente correspond à la juste valeur marchande et que tous les autres frais engendrés par la transaction immobilière sont à la charge de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT que la vente de cette parcelle de terrain n'engage que la présente transaction;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de vérification et des ressources humaines en date du 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du conseil d'administration est requise pour déclarer un immeuble excédentaire et amorcer les démarches pour sa vente.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la présidente-directrice générale à poursuivre, pour et au nom du CIUSSS, les démarches auprès du MSSS afin de déclarer le terrain excédentaire.

11.3 Maison des soins palliatifs du Saguenay, servitude de passage et stationnement

M. Michel Maltais, directeur de la logistique et des services techniques (DLST), rappelle qu'en août 2015, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) autorisait le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean à céder par emphytéose une parcelle de terrain du CHSLD Deschênes pour la construction de la maison de soins palliatifs « Maison le Chêne » (maintenant renommée la Maison de soins palliatifs du Saguenay). La durée de l'emphytéose est de 45 ans et inclut une servitude de passage donnant accès aux stationnements. Cette emphytéose a été signée devant notaire le 2 octobre 2015.

Après validation notariale, étant donné que le stationnement et la voie d'accès du site demeurent une propriété du CIUSSS, il s'est avéré qu'une servitude perpétuelle de passage et de stationnement en faveur de « La Maison de soins palliatifs de Saguenay » devait être signée entre les parties.

Le conseil d'administration du CIUSSS a accepté cette servitude lors de la séance ordinaire datée du 22 février 2017.

Depuis, conformément à la Loi de la santé et des services sociaux, le MSSS a autorisé l'établissement à procéder à la signature de ladite entente. Cependant, la résolution datant de 2015 et autorisant la signature du bail emphytéotique, donne les droits spécifiques à la présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean de l'époque, soit Mme Martine Couture. Par conséquent, une nouvelle résolution doit être entérinée par le conseil d'administration afin de donner le droit à la présidente-directrice générale actuelle de signer la présente servitude.

Les conditions initiales demeurent, soit :

- Assiette de passage de 1474,1 m²
- Assiette de stationnement d'une superficie de 173,4 m² (28 stationnements)
- Les travaux de construction, de réparation et d'entretien (incluant le déneigement) du passage et du stationnement demeurent à la charge de La Maison de soins palliatifs du Saguenay.
- Cette servitude s'éteindra lorsque le CIUSSS reprendra l'immeuble au terme de l'emphytéose.

Résolution # CA-37-2020-2430

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la signature de la servitude de passage et de stationnement;

CONSIDÉRANT que la résolution du conseil d'administration de 2015 autorisant spécifiquement Mme Martine Couture à signer l'acte doit être reprise;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de vérification et des ressources humaines en date du 9 novembre 2020.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la présidente-directrice générale, Mme Julie Labbé, à signer, pour et au nom du CIUSSS, l'acte de servitude de passage et de stationnement en faveur de La Maison de soins palliatifs du Saguenay.

11.4 Déclaration excédentaire et vente parcelle du terrain situé au 1000, rue Docteur-Desgagné

M. Michel Maltais, directeur de la logistique et des services techniques (DLST), explique que le propriétaire du 844, rue Cimon, Saguenay, arrondissement la Baie, terrain et résidence limitrophes à l'Hôpital de la Baie, désire rendre conforme sa propriété pour une éventuelle vente. Une section de la clôture, bornant le terrain arrière, empiète sur le terrain de la propriété du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Afin de régulariser son cadastre, le propriétaire a effectué des démarches auprès de la DLST pour acquérir une parcelle de terrain, de forme triangulaire, d'une superficie totale de 45,90 m². Le terrain convoité est au pied d'un talus, de 12 m de dénivelé, dont une partie est escarpée. La valeur marchande de cette parcelle de terrain est évaluée à 1 770\$.

La DLST a reçu au cours des dernières semaines, de la part du propriétaire, les documents requis pour l'analyse du dossier (rapport cadastral, projet acte notarié) qui, conformément aux règles établies par le CIUSSS, sont défrayés par l'acquéreur.

L'Hôpital de La Baie est une installation située sur un terrain d'une superficie de 45 544,3 m². La topographie du terrain et l'emplacement de l'hôpital sur le site limitent les scénarios d'agrandissement et confirme l'improbabilité d'agrandissement vers la rue Cimon.

Conformément à la Loi de la santé et des services sociaux, une résolution du conseil d'administration est obligatoire pour déclarer un immeuble excédentaire et pour procéder aux démarches pour sa vente.

Résolution # CA-37-2020-2431

CONSIDÉRANT que le terrain convoité, situé derrière le 844, rue Cimon, à Saguenay, arrondissement de La Baie, n'est pas requis par le CIUSSS pour les 5 prochaines années et que sa disposition ne nuira à aucun développement immobilier de l'installation « Hôpital de La Baie », propriété du CIUSSS;

CONSIDÉRANT que le prix de vente correspond à la juste valeur marchande et que tous les autres frais engendrés par la transaction immobilière sont à la charge de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT que la vente de cette parcelle de terrain n'engage que la présente transaction;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de vérification et des ressources humaines en date du 9 novembre 2020.

CONSIDÉRANT que l'autorisation du conseil d'administration est requise pour déclarer un immeuble excédentaire et pour sa vente.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la présidente-directrice générale à poursuivre, pour et au nom du CIUSSS, les démarches auprès du MSSS afin de déclarer le terrain excédentaire et à signer tout acte notarié, à y apporter les modifications pertinentes ainsi qu'à poser tout geste et signer tout document utile ou nécessaire afin de donner pleinement effet aux présentes.

12. Agenda de consentement et dossiers demandant une prise de décision

12.1 Adoption de la Politique d'allaitement maternel (PO-PS-PEJ-030)

Mme Julie Lavoie, présidente-directrice générale adjointe, présente ce point en remplacement de Mme Marika Bordes, directrice des programmes santé mentale, dépendance et jeunesse par intérim. Elle mentionne que le CIUSSS entend développer les conditions et les environnements requis, dans ses installations et dans la communauté avec la collaboration de partenaires, pour que toutes les femmes et leur conjoint(e) de la région :

- Aient accès à une information de qualité leur permettant de prendre une décision libre et éclairée d'allaiter ou non;
- Reçoivent le soutien et l'encouragement nécessaires dans des installations et des communautés qui favorisent l'allaitement au sein tout en respectant les besoins des mères qui décident de ne pas allaiter.

La présente politique a pour but de faire connaître auprès du personnel, des administrateurs, des mères, des pères, des familles, des partenaires et de la population en général les mesures que le CIUSSS entend mettre en place pour :

- Améliorer la santé maternelle et infantile dans notre communauté en protégeant, favorisant et soutenant l'allaitement maternel, tout en respectant les besoins des parents qui choisissent de donner des préparations commerciales pour nourrissons;
- Évaluer et suivre l'application de la politique.

La protection de l'allaitement consiste à protéger la prise de décision d'allaiter de l'influence des fabricants de préparations commerciales pour nourrissons tout comme le droit des mères d'allaiter en tout temps et en tout lieu. Tout moyen, comme l'amélioration des mesures sociales telles que les congés de maternité ou les garderies en milieu de travail, contribue également à la protection de l'allaitement maternel.

Le soutien à l'allaitement vise à fournir aux mères qui allaitent les connaissances de même que les ressources nécessaires à une expérience positive d'allaitement. Toutes les mesures afin d'aider les mères et les familles à atteindre leurs objectifs en matière d'allaitement contribuent au soutien de l'allaitement maternel.

La promotion de l'allaitement ou l'encouragement vise à prédisposer favorablement la population à l'allaitement. Toutes les mesures font en sorte que les femmes, leur famille, l'ensemble du système de la santé et de la collectivité connaissent l'allaitement et ses bienfaits et participent à le promouvoir.

Cette politique s'inscrit dans la mise en place de l'Initiative amis des bébés (IAB). Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) considère l'IAB comme étant sa principale stratégie pour améliorer la situation de l'allaitement au Québec et il encourage les établissements de santé à obtenir une reconnaissance officielle « Amis des bébés ».

Résolution # CA-37-2020-2432

CONSIDÉRANT que l'allaitement est le moyen idéal d'apporter aux nourrissons tous les nutriments dont il a besoin pour grandir et se développer en bonne santé;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS est un établissement de santé qui se doit de promouvoir auprès de l'ensemble de la population régionale les meilleures pratiques dans le domaine de la santé;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une politique d'allaitement maternel constitue la première condition pour le succès de l'allaitement maternel selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF;

CONSIDÉRANT que le MSSS appuie la volonté de l'OMS et de l'UNICEF d'encourager les établissements du réseau de la santé et des services sociaux à mettre en place les normes internationales proposées par l'Initiative des amis des bébés (IAB);

CONSIDÉRANT la volonté de l'établissement d'obtenir une reconnaissance officielle « Ami des bébés ».

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Politique d'allaitement maternel.

12.2 Adoption du bilan 2019-2020 et du Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2020-2023

Mme Majorie Bouchard, directrice des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP), fait état de l'avancement des travaux et dresse les principales mesures pour l'année 2019-2020.

Ensuite, elle présente les objectifs du Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2020-2023 touchant la sensibilisation et la promotion, l'accessibilité des lieux, l'accès à l'emploi, l'accès aux documents et services ainsi qu'à l'approvisionnement. Ce plan permettra de réduire les obstacles reliés à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap, ainsi que d'identifier les divers moyens à mettre en œuvre, et ce, dans une démarche empreinte de collaboration entre les usagers et les différentes directions de l'établissement.

Résolution # CA-37-2020-2433

CONSIDÉRANT que le CIUSSS est assujéti à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale et l'article 61.1 de cette loi mentionne que chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes adopte un plan d'action;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS souhaite incarner ses valeurs de collaboration, de bienveillance et d'excellence afin de réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap;

CONSIDÉRANT que les acteurs du CIUSSS se sont mobilisés et impliqués dans le but de réduire des obstacles tant pour les usagers que pour nos employés.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le bilan 2019-2020 ainsi que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023.

12.3 Demandes de statut de résident

Mme Isabelle Boulianne, directrice administrative enseignement, recherche et innovation, présente la liste des demandes de statut de résident pour l'année en cours.

Tel que stipulé à l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS), le conseil d'administration d'un établissement, relié par contrat d'affiliation à une université, conformément à l'article 110, doit attribuer le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation postdoctorale dans un centre exploité par l'établissement.

L'établissement a reçu des demandes de médecins pour être résident au cours des prochains mois et la directrice médicale de l'enseignement recommande d'accorder le statut de résident pour ces médecins.

Résolution # CA-37-2020-2434

CONSIDÉRANT l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS);
CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice médicale de l'enseignement.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident au médecin inscrit dans le tableau ci-dessous, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

Nom	Prénom	Domaine du stage	Site du stage	Début	Fin
Baril	Cloé	Anesthésie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2020-10-19	2020-11-15
Baril	Cloé	Soins intensifs	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2020-11-16	2020-12-13
Goulet	Dorothée	Soins intensifs	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2020-11-16	2020-12-13
Lessard	Félix	Rhumatologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2020-11-16	2020-12-13
Baril	Cloé	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-02-08	2021-03-07
DeDavide	Laurence	Soins intensifs	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-05-03	2021-05-31

12.4 Octroi de privilèges en recherche

Mme Isabelle Boulianne, directrice administrative enseignement, recherche et innovation, poursuit avec les demandes d'octroi de privilèges en recherche pour les personnes suivantes :

- Mme Sandra Juneau : Projet de recherche portant sur le portrait de la consommation d'opioïdes et de ses impacts sociaux : points de vue des consommateurs et des différents acteurs à Saguenay.
- Mme Mélissa Lavoie : Projet de recherche touchant l'exploration des facteurs déterminants de l'adhésion à la prise d'acide folique chez les femmes en période préconceptionnelle et périconceptionnelle
- Mme Marjorie Lavoie : Projet de recherche sur l'utilisation de l'art-thérapie pour l'analyse des besoins des professionnelles de la santé en maison de naissance.

Résolution # CA-37-2020-2435

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O 7.2);

CONSIDÉRANT que la Loi sur les services de santé et de services sociaux (LSSS) énonce que les privilèges sont octroyés par le C. A. de l'établissement;

CONSIDÉRANT que la quatrième mesure du Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (1998) demande que le privilège d'exercice de la recherche soit négocié au moment du renouvellement des privilèges d'exercice dans l'établissement;

CONSIDÉRANT que le directeur de la recherche recommande d'octroyer les privilèges demandés.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'octroyer des privilèges académiques en recherche à Mme Sandra Juneau, Ph.D. pour la Clinique de la douleur, la Clinique de proximité et le CRD de la région, à Mme Mélissa Lavoie, Ph.D. pour tous les hôpitaux du CIUSSS, ainsi qu'à Mme Marjorie Lavoie, Ph.D. pour la Maison des naissances du Fjord-au-Lac, et ce, jusqu'au renouvellement de tous les privilèges de recherche en mai 2021.

En ce qui concerne le projet de recherche portant sur le portrait de la consommation d'opioïdes et de ses impacts sociaux, les résultats préliminaires seront présentés au conseil d'administration lorsqu'ils seront disponibles.

12.5 Octroi de contrat de sage-femme à temps partiel occasionnel

M. Marc Thibeault, directeur général adjoint, mentionne le comité exécutif du conseil des sages-femmes propose l'octroi d'un nouveau contrat sage-femme à temps partiel occasionnel (TPO) à 28 heures semaine pour couvrir l'absence occasionnée par un congé maternité.

Suite à un affichage, l'établissement souhaite offrir un contrat à temps partiel occasionnel (TPO) à 28 heures semaine à Mme Alizée Brisebois, qui a déjà pratiqué auparavant pour nos services durant deux ans. L'octroi de ce contrat permettra de consolider l'équipe de sages-femmes, notamment pour les gardes et le nombre de suivis à effectuer.

Résolution # CA-37-2020-2436

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de consolider les effectifs au sein des services de sage-femme du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser, au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de service communautaire, une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de service;

CONSIDÉRANT l'article 173, alinéa 4.1 de la LSSSS, le conseil d'administration doit conclure les contrats de service avec les sages-femmes;

CONSIDÉRANT l'article 225.3 de la LSSSS : le conseil des sages-femmes est responsable de faire des recommandations sur les qualifications et la compétence d'une sage-femme qui adresse une demande au conseil d'administration en vue de conclure avec l'établissement un contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil des sages-femmes.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de contrat de Mme Alizée Brisebois pour un temps partiel occasionnel à 28 heures/semaine jusqu'au 30 octobre 2021.

Le De Suzanne Gagné, présidente du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP), présente les points 12.6 et 12.7.

12.6 Demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes ont été étudiées et recommandées par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

Résolution # CA-37-2020-2437

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT la demande de statut et de privilèges de la part du médecin concerné;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges;

CONSIDÉRANT la résolution #CE90-20201109-94 du conseil exécutif du CMDP du 9 novembre 2020 exprimant une opinion favorable à ces octrois de statut et privilèges pour les nominations de médecins spécialistes.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les nominations de nouveaux membres telles que présentées à l'annexe 1 (médecins spécialistes) selon la résolution générique présentée à l'annexe 2.

Prendre note que l'annexe se retrouve à la fin du procès-verbal.

12.7 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de modifications de statut ou privilèges ainsi que les avis de départ et les retraites ont été étudiés et recommandés par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

Résolution # CA-37-2020-2438

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le

statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilège, les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT la résolution #CE90-20201109-94 du conseil exécutif du CMDP du 9 novembre 2020 exprimant une opinion favorable à ces départs ainsi qu'à ces modifications de privilèges.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'accepter les modifications de privilèges et/ou de statut des médecins spécialistes telles que présentées à l'annexe 1.
2. D'accepter les départs et les retraites des membres tels que présentés à l'annexe 2.

Prendre note que les annexes sont jointes à la fin du procès-verbal.

13. Divers

Aucun sujet n'est discuté à cette rubrique de l'ordre du jour.

14. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée à cette rencontre.

15. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 27 janvier 2021.

16. Période de questions du public

Aucune question n'est déposée par le public.

17. Huis clos

17.1 Évaluation de la rencontre

Les membres procéderont à l'évaluation de la rencontre de façon électronique, à l'aide de l'outil *Survey Monkey*, afin de permettre une amélioration continue du déroulement des séances; l'analyse de l'évaluation sera réalisée par le comité de gouvernance et d'éthique.

18. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h.

ORIGINAL SIGNÉ

France Guay
Présidente du conseil d'administration

27-01-2021

Date

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Labbé
Présidente-directrice générale et
secrétaire du conseil d'administration

27-01-2021

Date

Annexes du point 12.6 - Nominations de médecins spécialistes

Les résolutions individuelles sont conservées à la Direction générale et sont disponibles sur demande.

Annexe 1 - Statut et privilèges - Médecins spécialistes

Permis	Appel	Nom MD	Prénom	Statut	Spécialité	Département clinique service	Privilèges communs	Privilèges spécifiques	Site principal	Date de début	Échéance	Commentaires
20253	Docteur	Guérin	Maryline	actif	Obstétrique et gynécologie	Gynécologie-Obstétrique/Service de gynécologie et Service d'obstétrique	Gynécologie, obstétrique		Hôpital d'Alma	18 novembre 2020	9 mai 2022	Doit avoir reçu un avis favorable de l'Université de Montréal avant le CA du 18 novembre
R19357	Docteur	Lefebvre-Desjardins	Maude	actif	Cardiologie	Médecine spécialisée/Service de cardiologie	Cardiologie générale, épreuve d'effort	Échocardiographie transthoracique (contraste inclus), échocardiographie transoesophagienne, hémodynamie (incluant angiographie coronarienne, intervention coronarienne), réadaptation cardiovasculaire	Hôpital de Chicoutimi	1er juillet 2021	9 mai 2023	Doit fournir une preuve de formation pour l'hémodynamie. L'octroi de ce privilège est donc conditionnel à la réception de cette preuve et sa nomination à la réussite de ses examens.

**Annexes du point 12.7 - Modifications de statut et privilèges ainsi que les départs
et les retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Les résolutions individuelles sont conservées à la Direction générale et sont disponibles sur demande.

Annexe 1 - Modifications de statut et privilèges – Médecins spécialistes

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département	Site principal	Autres sites	Privilèges actuels	Ajout	Retrait	Commentaires
88363	Docteur	Choquet	Benoit	Actif	Médecine générale	Hôpital et Centre d'hébergement de Roberval	Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Roberval	Soins palliatifs : Soins en milieu hospitalier incluant clinique externe/consultation aux étages/garde en disponibilité en milieu hospitalier	Médecine générale en centre jeunesse Roberval (La Chenaie)		Approbation du MSSS
91056	Docteure	Lavoie	Catherine	Actif	Médecine générale	CLSC de Chicoutimi	Centre d'hébergement de la Colline, Jacques-Cartier, MGR Victor-Tremblay et St-François	CLSC : Consultation 1re ligne, planification familiale (pré et post IVG, stérilet), Garde en disponibilité pour clientèle à domicile : clientèle générale/garde 24/7, CHSLD : Prise en charge (St-François) et Garde en disponibilité (de la Colline, MGR Victor-Tremblay, Jacques-Cartier et St-François)		CLSC : Consultation 1re ligne, planification familiale (pré et post IVG, stérilet)	Retrait de privilèges à partir du 27 novembre 2020 - Conserve la garde SAD pour dépanner à l'occasion.

Annexe 2 - Départs et retraites

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Site principal	Raison du départ	Date du départ	Commentaire
91110	Mme	Maltais	Suzanne	Actif	Pharmacie	Hôpital de Chicoutimi	Retraite	4 décembre 2020	
82290	Docteure	Nadeau	Linda	Associé	Biochimie médicale	Hôpital de Chicoutimi	Démission	31 décembre 2020	Démission au CISSS de l'Hématite à Fermont comme membre associé avec privilèges en biochimie médicale (OPTILAB)